

Loïc PROYART	Marc MEUNIER	Véronique POMAGEOT	Thierry APCHIN	Hervé SZABLEWSKI
Catherine STREIT	David CACHEUX	Charles COIRET	GORALCZYK Nicolas	

La CAPA relative à l'avancement des professeurs d'EPS s'est déroulée le 13/12/2016 au Rectorat.

Pour comprendre l'ensemble des revendications du SNEP, nous vous invitons à lire la déclaration liminaire (voir site SNEP Amiens : <http://snepsu-amiens.net/amiens/>).

Les promotions de tous les enseignants promouvables du 01/09/2016 au 31/08/2017 ont été examinées. Selon les règles d'avancement définies :

- au grand choix : 70 promus pour 234 collègues promouvables (soit 30% de promus).
- au choix : 76 promus pour 106 collègues promouvables (soit 5/7<sup>ième</sup> de promus).

Le calcul des promotions est effectué échelon par échelon. Les critères discriminants sont précisés dans l'ordre (de gauche à droite) dans le tableau ci-dessous:

Echelons	Nombre de promouvable	Grand choix					
		Nombre de promus	Barème dernier promu	Ancienneté de corps	Ancienneté échelon	Dernière promo	Date de naissance
du 4 au 5	46	14	75,3	3 ans	2 ans	A	08/01/1990
du 5 au 6	31	9	81,5	5 ans	2 ans	GC	04/01/1988
du 6 au 7	17	5	83,5	9ans 11mois 29jours	2ans 6mois	C	19/05/1983
du 7 au 8	43	13	87	12 ans	2ans 6mois	GC	05/06/1980
du 8 au 9	49	15	89,7	14ans 11mois 27jours	2 ans	C	26/08/1978
du 9 au 10	37	11	91,6	18 ans	3 ans	GC	22/04/1974
du 10 au 11	11	3	95	23 ans	3 ans	GC	12/07/1971

Echelons	Nombre de promouvable	Choix					
		Nombre de promus	Barème dernier promu	Ancienneté de corps	Ancienneté échelon	Dernière promo	Date de naissance
du 5 au 6	22	16	77,7	8 ans	2ans 6mois 11jours	A	10/03/1984
du 6 au 7	6	4	81,8	10 ans	2ans 10mois 10jours	C	27/03/1980
du 7 au 8	34	24	85,1	13 ans	2ans 11mois	C	05/01/1979
du 8 au 9	19	14	88,4	18 ans	4 ans	A	27/11/1976
du 9 au 10	17	12	90,3	21 ans	4 ans	C	23/02/1973
du 10 au 11	8	6	92	19 ans	3ans 11mois 26jours	C	08/11/1963

A = promotion à l'ancienneté    GC = promotion au grand choix    C = promotion au choix    RE = reclassement

Le rectorat a arrondi au chiffre supérieur lorsque les calculs ne tombent pas toujours juste dans l'échelon. Ce qui amène 3 promotions de plus au grand choix (5<sup>ième</sup>, 8<sup>ième</sup> et 9<sup>ième</sup>) et 3 au choix (6<sup>ième</sup>, 9<sup>ième</sup> et 11<sup>ième</sup>).

Tous les promus (choix ou grand choix) auront un rattrapage de salaire s'ils ont été promus avant la date de la CAPA.

Dès la rentrée 2017, la mise en place du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations va modifier totalement les modalités d'avancement pour tous les professeurs d'EPS. Nous pouvons nous en réjouir puisqu'il permettra d'accéder, en partie, à une requête que nous faisons depuis plusieurs années : un avancement unique pour tous, au meilleur rythme.